



Communication des manifestations à la Voirie

La Ville de Bienne soutient les manifestations ayant lieu à la Voirie au moyen d'une promotion sur le site internet www.lavoirie.ch ainsi que sur les comptes Instagram et Facebook du local.

Ces outils visent à soutenir les campagnes de communication mises en place par les locataires, mais ne s'y substituent pas. La responsabilité de la communication de l'évènement demeure entièrement de leur essor. Les organisateurs veillent à diffuser leur propre communication sur les réseaux sociaux, à annoncer l'évènement aux médias, à l'inscrire dans les agendas culturels (Bienneout, Gassmann, culturoscopé) et à utiliser tout autre outil de communication approprié (diffusion de flyers, affichage, etc.).

Pour bénéficier des instruments de communication que la Ville met à la disposition des organisateurs qui louent la Voirie, ces derniers doivent envoyer les informations suivantes **au plus tard 10 jours** avant le début de la manifestation :

- Texte de présentation avec les informations concernant la manifestation (date, heure, artistes invités, contenu, contact).
- Deux images en format .jpeg (environ 1 méga).
- Adresse URL de l'évènement Facebook créée et gérée par les organisateurs de la manifestation. Le Service de la culture ne crée pas d'évènements Facebook pour les manifestations qui ont lieu à la Voirie.
- Version électronique de l'**affiche** de la manifestation.

En cas de réception incomplète, tardive ou de mauvaise qualité des informations, le Service de la culture se réserve le droit de ne pas publier de communication concernant l'évènement.

Informations :

Service de la culture

Rue Centrale 60

2501 Bienne

032 326 14 04

kultur.culture@biel-bienne.ch